

AVIS IMPORTANT

Tout étranger exerçant sur le territoire de la France métropolitaine, une activité professionnelle salariée doit posséder une carte de travailleur (décret n° 46.1340 du 6 juin 1946, article 1^{er}, § 1^{er}.)

Il est interdit à toute personne d'employer un étranger non muni de la carte de travail.

Il est également interdit d'employer un étranger dans une catégorie professionnelle ou une profession autres que celles mentionnées sur ladite carte (article 64, Livre II du Code du Travail).

La présente carte donne à son titulaire le droit d'exercer sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine, la ou les activités professionnelles salariées mentionnées page 2, sans limitation de durée (décret n° 46.1340 du 6 juin 1946, article 5, § 1^{er}.)

Elle doit être présentée à toute réquisition des autorités chargées du contrôle des conditions de travail (décret n° 46.1340 du 6 juin 1946, article 1^{er}, § 2 in fine)

SANCTIONS. — L'employeur qui aura contrevenu aux prescriptions de l'article 64 du Livre II du Code du Travail sera puni d'une amende de 3.000 à 12.000 francs pour chaque infraction constatée.

L'article 463 du Code pénal ne sera pas applicable.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CARTE ORDINAIRE
DE TRAVAIL
À VALIDITÉ PERMANENTE

E N° 016 863

NOM: *Vilalta* JOSEPH

Cette carte ne peut tenir lieu de carte de séjour.

Elle n'est valable, en ce qui concerne les étrangers âgés de 16 ans au moins, qu'accompagnée de la carte de séjour ou du récépissé en tenant lieu, délivrés par les Services du Ministère de l'Intérieur.

MÉTIER: ASSISTANT D'ESPAGNOL

VALIDITÉ TERRITORIALE :

Ensemble du Territoire
de la France métropolitaine.

Délivrée le 14 AOUT 1948

par M. le Directeur départemental du Travail et de la

Main-d'œuvre de AUDE

Le Directeur,

Pour le Directeur et par délégation:
Le Contrôleur-Principal du Travail,

Caebet.

NOM:

Prénoms: JOSEPH

Né le 22 SEPT 1904

à ALJAS

de JACQUES

et de CARMEN PONT

Nationalité: ESPAGNOLE

Sexe: MASCULIN

Date d'entrée en France: 1939

N° de la carte de séjour: 47. AC 65047